

NOTICE RELATIVE A LA SIGNATURE ELECTRONIQUE

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

Les termes précédés d'une majuscule sont définis ci-après :

« **Certificat** » : désigne un fichier électronique attestant du lien entre les données de vérification de Signature et le Client. Ce Certificat est à usage unique dans le cadre des Parcours de souscription.

« **Client** » désigne la personne physique ou morale souhaitant conclure un Contrat. Le client peut être un consommateur, un non professionnel ou un professionnel au sens de l'article liminaire du Code de la consommation.

« **Contrat** » : désigne les contrats de financement ou d'assurance proposés par le Prêteur ou l'Intermédiaire de crédit, en ce compris les mandats SEPA, et pouvant être conclus par le Client par Signature électronique.

« **Données à caractère personnel** » : désigne, au sens du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, toute information se rapportant à une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement.

« **Espace Client** » désigne l'interface web personnelle mise à disposition du Client (dont l'accès nécessite l'utilisation d'un identifiant et d'un mot de passe qui lui permet de consulter et télécharger ses Contrats ainsi que tout autre document mis à disposition par le Prêteur). L'Espace Client est considéré comme un Support durable.

« **Fichier de preuve** » : désigne l'ensemble des éléments créés lors de la conclusion d'un Contrat entre un Client et le Prêteur, puis conservé pendant un délai conforme aux exigences légales permettant ainsi d'assurer la traçabilité, la preuve de la Signature électronique, ainsi que la restitution du Fichier de preuve.

« **Horodatage** » : désigne les données sous forme électronique qui associent d'autres données sous forme électronique à un instant particulier et établissent la preuve que ces dernières données existaient à cet instant.

« **Intermédiaire de crédit** » : désigne la personne physique qui met en relation le Client avec le Prêteur et effectue les actes préparatoires à la souscription du financement sollicité.

« **Parcours de souscription** » désigne le Parcours mis en place par le Prêteur et les outils associés permettant au Client de souscrire au Contrat. Le Parcours de souscription peut s'effectuer entièrement à distance ou en face à face. Il peut aussi être initié à distance ou par voie téléphonique et terminé en face à face et réciproquement.

« **Prêteur** » : désigne toute personne qui consent ou s'engage à consentir un crédit ou une autre solution de financement conformément au Contrat de financement.

« **Service de signature électronique** » : désigne les prestations indiquées à l'article 5 des présentes et mises en œuvre par un prestataire technique choisi par le Prêteur.

« **Signature électronique** » : désigne au sens de l'article 1367 du code civil, le procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le Contrat auquel il s'attache. Il permet aussi au Client de manifester son consentement aux obligations qui découlent dudit Contrat.

« **Site** » : désigne le site Internet sécurisé édité et exploité par le Prêteur, dont l'adresse URL est <<https://mon-espace-client.sofinco.fr/>> et/ou toute URL venant s'y substituer, permettant notamment au Client d'échanger avec le Prêteur des informations nécessaires pour son Contrat, d'accéder à son Espace Client et de bénéficier du Service de signature électronique.

« **Support durable** » : désigne tout instrument offrant au Client la possibilité de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement afin de pouvoir s'y reporter ultérieurement pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées, et qui permet la reproduction à l'identique des informations conservées.

ARTICLE 2 - CHAMP D'APPLICATION ET OBJET

La présente Notice a pour objet de définir les modalités à respecter pour la souscription par Signature électronique des Contrats, quel que soit le type de Parcours de souscription et de leur mise à disposition dans l'Espace Client.

Le Client accepte le recours à la voie électronique pour la souscription de ce Contrat ainsi que pour tout échange ultérieur.

Il est également rappelé que le Client peut à tout moment de la relation contractuelle demander à ce que les échanges s'effectuent sur support papier.

ARTICLE 3 - UTILISATION DU PARCOURS DE SOUSCRIPTION

Article - 3-1- Pré-requis matériels

Le Parcours de souscription est mis en œuvre grâce à des technologies de sécurisation adaptées à la souscription.

La consultation du document original est possible sur tout terminal disposant de la dernière version du programme additionnel (plug-in) Acrobat Reader de la société Adobe. (<http://www.adobe.fr>).

L'utilisation de logiciels n'intégrant pas l'ensemble des fonctionnalités d'Acrobat Reader peut provoquer un mauvais affichage des pavés de signature et est susceptible de ne pas permettre au Client de signer électroniquement le Contrat.

Article - 3-2 – Sécurité et Confidentialité

Le Parcours de souscription est conforme aux normes et dispositions législatives et réglementaires suivantes :

- les normes EN 319 411-2 et EN 319 412-1 ;
- le Référentiel Général de Sécurité ;
- l'arrêté du 26 juillet 2004 ;
- le Règlement n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (dit « Règlement eIDAS »).

ARTICLE 4 - LES PARCOURS SOUSCRIPTION

Il est précisé que le Client dispose de la possibilité d'interrompre le Parcours de souscription à tout moment, avant qu'il ne signe le document en cliquant sur le bouton « SIGNER ».

Lorsque le Parcours de signature électronique est interrompu avant la transmission de la réponse de principe décrite ci-après, l'historique des informations saisies par le Client ne sera pas conservé.

Dans ce cas, la reprise ultérieure du Parcours de souscription ne comportera pas les informations communiquées.

4.1 La phase précontractuelle

- Choix du Contrat

Le Client choisit son Contrat, après avoir reçu les explications lui permettant de déterminer si la solution est adaptée à ses besoins et à sa situation financière.

- Mise à disposition des informations précontractuelles

Le Client a connaissance à tout moment des étapes successives de son Parcours de souscription. Le Prêteur met à la disposition du Client par courriel et dans son Espace Client les informations précontractuelles.

- Collecte des données Client

Après la communication des informations relatives à la protection des Données à caractère personnel, les données personnelles (identification, revenus...) du Client, sont collectées par le Prêteur.

- Validation de la fiche de dialogue

Le Client valide et confirme par voie électronique la fiche de dialogue recensant sa situation financière ou la fiche de validation des données de l'entreprise lorsque le Client est une personne morale après la mise à disposition des informations citées dans le paragraphe « Mise à disposition des informations précontractuelles et RGPD ».

Le Client doit lire attentivement cette fiche et vérifier son contenu, et le modifier, le cas échéant avant de la confirmer par voie électronique.

- Transmission d'une réponse de principe et choix du mode de souscription

Une réponse de principe est transmise par le Prêteur rappelant les caractéristiques du financement et le choix du mode de signature.

Le Client a la possibilité de choisir son mode de souscription : papier ou électronique.

4.2 La phase contractuelle

- Choix du mode de signature

Le Client qui choisit la souscription par Signature électronique doit lire attentivement la présente Notice **en la faisant défiler**, reconnaître en avoir pris connaissance et l'accepter.

- Téléchargement des pièces justificatives

Selon le Parcours de souscription retenu, le Client télécharge les pièces justificatives nécessaires à la demande de souscription et requises par le Prêteur avant ou après le choix du mode de signature conformément au paragraphe « Choix du mode de signature ».

- Présentation de l'ensemble des documents précontractuels et contractuels

Les documents précontractuels sont de nouveau présentés au Client, suivi du Contrat. Le Client **défile** l'ensemble des documents.

Ces documents sont mis à sa disposition sur son Espace Client.

Le Client peut également les imprimer et/ou les enregistrer sur un support durable. Le Client ne peut poursuivre la procédure de souscription par Signature électronique que s'il reconnaît avoir pris connaissance des documents.

- Signature électronique / Acceptation du Contrat

Le Client est invité à signer électroniquement l'ensemble contractuel dans le cadre du Service de signature électronique.

Le Client doit saisir le/les codes adressés sur son téléphone portable au numéro qu'il a préalablement renseigné qui permettent de confirmer le consentement au Contrat.

Le Contrat est dès lors accepté par le Client à la date de cette Signature qui fera courir le délai de rétractation.

Une notification de confirmation sera envoyée au Client par le Prêteur.

L'ensemble des pièces justificatives transmis au Prêteur sera traité pour décision finale. Cette décision finale sera notifiée au Client par tous moyens à la convenance du Prêteur.

- Remise du Contrat

La remise du Contrat est réalisée via l'Espace Client.

Le Prêteur informe de l'existence et de la disponibilité du Contrat sur son Espace Client par tout moyen adapté à sa situation/ par une notification électronique (courrier électronique ou SMS). Cette notification électronique vaut preuve de la remise du Contrat.

- Accès à l'Espace Client

Les documents précontractuels et contractuels sont mis à la disposition du Client dans l'Espace Client pour leur conservation et leur consultation. Ces documents sont téléchargeables et imprimables.

Les modalités d'accès et les identifiants de connexion sont envoyés au Client à l'adresse électronique préalablement renseignée et figurant sur la fiche de dialogue confirmée par ce dernier.

Le Client accède à son Contrat pendant une durée adaptée à sa finalité.

Le Client doit veiller à conserver les Contrats mis à sa disposition, notamment par téléchargement et/ou impression.

Le Client a la possibilité d'obtenir une copie papier du Contrat, en s'adressant au Prêteur. Cette possibilité reste ouverte pendant une durée de cinq ans à compter de la clôture du Contrat concerné.

L'Espace Client est réservé à un usage strictement personnel.

Une fois l'identifiant et le mot de passe saisis par le Client sur la page d'accueil de l'Espace Client, le Client a accès à ses Contrats, qu'il peut consulter, télécharger et imprimer.

ARTICLE 5 - LE SERVICE DE SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le Prêteur recourt au prestataire de services de confiance électronique, DOCUSIGN France pour mettre en œuvre la Signature électronique des Contrats.

La société DOCUSIGN France est garante de:

- L'émission de certificats à usage unique après identification du Client et émis spécifiquement pour chaque dossier de crédit ;
- La création et l'Horodatage de l'original électronique du Contrat mis à la disposition du Client dans son Espace Client ;
- La Signature électronique du Contrat,
- La constitution d'un Fichier de preuve contenant les documents précontractuels et contractuels signés ainsi que les preuves relatives à leur Signature électronique.

ARTICLE 6 - MODALITES D'ARCHIVAGE

Une fois signé, le Contrat est mis à disposition dans l'Espace Client. De manière concomitante, un Fichier de preuve contenant le Contrat est envoyé au tiers archiveur, pour une conservation à vocation probatoire.

Le Fichier de preuve n'est accessible au Client que dans certaines circonstances (demande d'expertise judiciaire, procédure judiciaire, demande d'une autorité administrative).

ARTICLE 7 - PREUVE

De manière générale, le Client peut apporter la preuve contraire au contenu et à l'existence des différents éléments de preuve mentionnés dans le présent article.

1 - Forme du Contrat

Dans le cadre de la présente Notice, les Contrats sont électroniques. Leur preuve peut être établie conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

Les éléments d'identification utilisés dans le cadre des Parcours, (tels que notamment le code unique, le certificat, les pièces justificatives, la pièce d'identité officielle...), sont admissibles devant les tribunaux et sont accessibles au Client dans certaines circonstances (demande d'expertise judiciaire, procédure judiciaire, demande d'une autorité administrative).

2 – Expression du consentement du Client

Le Client consent lorsqu'il a saisi le code unique et coché les cases au moment de la souscription.

Ces expressions du consentement sont admissibles devant les tribunaux et font preuve du consentement du Client au Contrat conformément aux exigences des articles 1366 et 1367 du Code Civil.

3 - Horodatage

Les éléments d'Horodatage sont admissibles devant les Tribunaux et font preuve de l'exactitude de la date de signature du Contrat ainsi que de tout événement ainsi horodaté.

4 - Accès au Contrat

Le Client reconnaît que ces Contrats sont accessibles au moment de la Signature électronique et dans l'Espace Client pendant une durée de 10 ans.

5 - Correspondances avec le Prêteur

Les correspondances sur support papier ainsi que les correspondances dématérialisées échangées entre le Client et le Prêteur (tels que les courriers électroniques, les accusés de réception ...) sont admissibles devant les tribunaux et font preuve des données et des éléments qu'ils contiennent.

6 - Logs et connexions

La preuve des connexions, des enregistrements, et d'autres éléments d'identification sera établie autant que de besoin à l'appui des journaux de connexion tenus à jour par le Prêteur. Ces éléments sont accessibles au Client dans certaines circonstances (demande d'expertise judiciaire, procédure judiciaire, demande d'une autorité administrative).

7 – Fiabilité du Parcours de souscription

Le Prêteur est responsable de la fiabilité du Parcours de souscription. **Le Client peut en apporter la preuve contraire.**

ARTICLE 8- MODALITES DE RETRACTATION ET DE RENONCIATION

- Le contrat de financement

Après la signature du contrat de financement, le Client a la faculté d'exercer son droit de rétractation.

Le point de départ du délai de rétractation court à compter du jour de la Signature électronique du Contrat. Ce délai de rétractation est de quatorze (14) jours calendaires révolus.

Pour exercer ce droit de rétractation le Client peut :

- Utiliser le bordereau de rétractation figurant au contrat de financement.
- Imprimer le bordereau de rétractation figurant dans le Contrat mis à sa disposition dans l'Espace Client et l'adresser dûment complétée par courrier, à CA Consumer Finance Service Rétractation 77213 AVON Cedex ou par email à l'adresse figurant sur le mail confirmant la signature électronique du contrat

de crédit. Cette adresse mail est disponible également sur simple demande auprès du service clients.

- Se rétracter par courrier postal : CA Consumer Finance Service Rétractation
77213 AVON Cedex
- Se rétracter par email à l'adresse communiquée sur simple demande auprès du service clients.

En mentionnant les informations suivantes dans le courrier postal ou l'email :

Objet : Rétractation

Et le Nom, Prénom, Référence du contrat de crédit, Adresse, Code Postal, Ville, et en ajoutant la mention suivante: « Je déclare renoncer à l'offre de contrat de crédit Sofinco n° (de référence du contrat) que j'avais acceptée le jj/mm/aaaa ».

Le droit de rétractation s'applique exclusivement au contrat de financement conclu entre le Prêteur et le consommateur tel que défini par le Code de la consommation.

- Le contrat d'assurance :

Le Client peut exercer son droit de renonciation dans un délai de quatorze (14) jours ou de trente (30) jours calendaires révolus à compter de la date de signature (délais modalités précisés dans la documentation précontractuelle et contractuelle assurances).

ARTICLE 9 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

CA Consumer Finance collecte et traite un certain nombre de Données à caractère personnel dont la finalité est d'assurer l'identification du Client dans le respect des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle prévues par le Code monétaire et financier.

Les Données à caractère personnel que le Client communique dans le cadre du Parcours de souscription, sont collectées et traitées par CA Consumer Finance, agissant en tant que responsable du traitement et dans le respect de la réglementation en vigueur applicable à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de leurs Données personnelles, notamment le Règlement Européen (EU) 2016/679 du 27 avril 2016 et la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Les Données à caractère personnel communiquées à CA Consumer Finance dans le cadre du Service de signature électronique sont transmises à DOCUSIGN France, prestataire de signature électronique et CDC Arkhineo, tiers archiveur.

Le Prêteur s'engage à ce que tous ses sous-traitants respectent strictement les dispositions relatives à la sécurité et la confidentialité des Données à caractère personnel. En cas d'évolution de la finalité, le Client en est informé immédiatement pour exprimer à nouveau son consentement.

Pour rappel, chaque personne concernée par les traitements mis en œuvre par le Prêteur dispose des droits suivants :

- Droit d'accès, de rectification et d'effacement des données la concernant ;
- Droit d'opposition au traitement dans les conditions ;
- Droit à la limitation du traitement de ses données dans les conditions ;
- Droit à la portabilité des données ;
- Droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Les demandes afférentes à la protection des Données à caractère personnel sont accompagnées d'un justificatif d'identité et peuvent être adressées à l'adresse suivante :

CACF – Délégué à la protection des données personnelles
BP 50075
77213 AVON Cedex

dpdcacf@ca-cf.fr

Pour de plus amples informations concernant les traitements opérés dans le cadre du Parcours de souscription, le Client peut consulter les informations relatives à la protection des Données à caractère personnel transmises tout au long du Parcours de souscription, la charte de données personnelles : [lien renvoyant vers la politique des données personnelles], ainsi que les clauses relatives à la protection des Données à caractère personnel figurant dans la liasse contractuelle.

ARTICLE 10 - RECLAMATION

Pour toute réclamation, le Client peut contacter le Service **Consommateurs** :
CA Consumer Finance - Service consommateurs - BP 50075 - 77213 AVON Cedex

ARTICLE 11 - LANGUE ET LOI APPLICABLE

Le Service de signature électronique est exclusivement proposé en langue française.

En cas de litige relatif à l'interprétation ou la validité de la présente notice, les parties reconnaissent de manière expresse que seule la loi française est applicable.

CA Consumer Finance, SA au capital de 554 482 422 €, 1 rue Victor Basch – CS 70001 – 91068 MASSY Cedex, 542 097 522 RCS Evry. Intermédiaire d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 008 079.